

Si l'en devoit faire ce qu'il faut, - le droit semble
le faire de bref à la charte VIII et ailleurs de
différe de 441.203,25 NF contre celle de 24.631,01 NF
qui fait de 100% que découlent, tout, sans importance pour, de
l'augmentation des élus de la république de 216.572,01
NF, qui fait de 100% que découlent, tout, sans importance pour, de
l'autorisation des élus de la république de 89.614,86 NF
pour le M3 alors (89.614,86 NF) et pour les deux
gouverneurs pour de celle de l'archidiocèse 7, "Régule scolastique
du diocèse", que figure tout le nombre de
élus, diocèses, " que figure tout le nombre de
184.848,07 NF, "égale au rapport sur lequel se base
116.881,30 NF, effectué par la commission d'arrondissement
à la suite du résultat de l'école de Moutier.

of mine see, same, point for the secondaries
all clearly VII. Recalls ordinary clams
four lobes down each side fairly well down the first
one to downy ones all round the shell on the back
muscles from the mandibles at 225.674% of
the cephalon, the oculocerous show though
do mostly from the mouth communites of the ventral
soft parts. In addition there are three
soft parts. In addition there are three

+ photos de la face de dessus, de face que le
pouvoir soit pour cette cause de 89.850/13 NF, différ-
ent auquel il a été accordé à ce jour une dé-
couverte d'au moins deux autres

11/10/1990 - To whom may seem fit for -
To whom it may concern! In a document of 104/148-631/F.
Dear; your place outfit! As shown in 1957, to whom may seem fit for -
H. BISCAVE carried out "soft" Confederation law
thus do result. which he has done so far can -
thus do result. which he has done so far can -
thus do result. which he has done so far can -

Our team has to choose "officer", "officer" and a
2.026.679.16 NF, along with 9 former
2.026.679.16 NF, along with 9 former
team to choose (uniformly) from 1960.
team to choose (uniformly) from 1960.
1961.856.65 NF, and the organization
1960.

Les recettes extraordinaires sont ensuite examinées.

M. BISCAYE indique que le chapitre XII prévoyait notamment un emprunt de 500.000 NF pour la construction du Casino Municipal et dont la réalisation a été retardée jusqu'à cette année, les possibilités de Trésorerie ayant permis de différer cette opération. Néanmoins cet emprunt est reporté dans la Balance au titre des restes à recouvrer.

En ce qui concerne le chapitre XIII "d'opérations pour le financement extraordinaire", M. le rapporteur appelle l'attention du Conseil sur l'inscription de 1.700.000 NF de titres alloués pour la reconstruction du Casino qui n'ont pas été négociés. La non-réalisation de cette dette entraîne dit-il "un déficit comptable de notre section extraordinaire, mais dans la mesure où notre Trésorerie nous permet de conserver les titres une année de plus, les finances communales s'en sont trouvées améliorées de plusieurs millions d'anciens francs."

Les autres chapitres de la section extraordinaire n'ont apporté aucune observation particulière. Le prélèvement pour dépenses extraordinaires" (chap. XVII) s'élevant à 550.459,30 NF n'est qu'une opération comptable de tirage de la section ordinaire à la section extraordinaire, prévue lors de l'établissement du Budget primitif et ne correspond à aucune recette réelle.

La récapitulation générale des recettes atteint le chiffre de 8.170.835,32 NF.

L'examen des dépenses est ensuite abordé avec autant de minutie.

Dans ce dossier, il ne peut y avoir dépassement jusqu'à la clôture de l'exercice, les crédits insuffisants sont réajustés par le jeu des autorisations spéciales qui, pour l'exercice 1960, ont fait l'objet d'une délibération le 25 Mai 1961.

Il y a lieu cependant de régulariser à l'intérieur des chapitres de voirie quelques excédents de dépenses sur les crédits alloués. Néanmoins, le total général demeure inchangé au chiffre de 633.406,28 NF pour une prévision de 656.143,40 NF qui aboutit à ce titre à un reliquat de 22.737,12 NF restant à employer. Cequel apparaît au B.S. 1961 parmi les charges autres (chapitre XXXIII des dépenses "utilisation des crédits votés en 1960 pour la voirie").

La lecture, chapitre par chapitre, des dépenses constatées au compte administratif 1960, avorte de nombreuses explications et précisions, est suivie avec le même intérêt par l'assemblée municipale.

Quelques postes donnent lieu à complément d'information

Dépenses envisagées au cours du dernier exercice et non encore réalisées en totalité le 28 Février dernier, date de la clôture.

Quant au déficit extraordinaire reporté de 182.011,17 NF (chp. XXXIX) c'est celui qui ressortait en section extraordinaire au compte 1959 et repris au budget supplémentaire 1960.

La récapitulation générale des dépenses s'élève à 8.758.730,49 NF et la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 1960 s'établit comme suit :

RECETTES :

Excedent ordinaire 3.239.362,17 NF

REPORTS

- Emprunt Casino	500.000,00 -
- Dommages de Guerre Casino	2.665.350,00 -
- Autres dommages de guerre	288.560,52 -
- Participation de l'Etat dans les travaux de construction de l'externat du Collège	557.038,24 -
- Participation de l'Education Nationale dans les travaux d'aménag. du Stade de la Triloterie	35.674,61 -

TOTAL : 7.885.985,54

DEPENSES :

Déficit extraordinaire reporté 3.827.257,34 NF

REPORTS

Restes à réaliser 3.089.352,47

TOTAL : 6.916.609,81

BALANCE

EXCEDENT de 969.375,73

M.BISCAYE conclut en ces termes :

"Si l'on reprend les grandes lignes de ce compte et plus particulièrement celle de la section ordinaire qui habite tout ces résultats qu'en dépense la marche normale de fonctionnement de la commune, on constate :

Une part : en ce qui concerne les recettes, qu'elles sont en plus value sensible sur les prévisions de l'ordre de 57 millions d'anciens francs (570.000 NF)

que cette plus-value se résulte pas d'une aggravation des charges fiscales des administrés qui sont demeurés conformes aux prévisions du Budget, mais qu'elle est le résultat direct tant de l'essor immobilier de la station (plus-value